

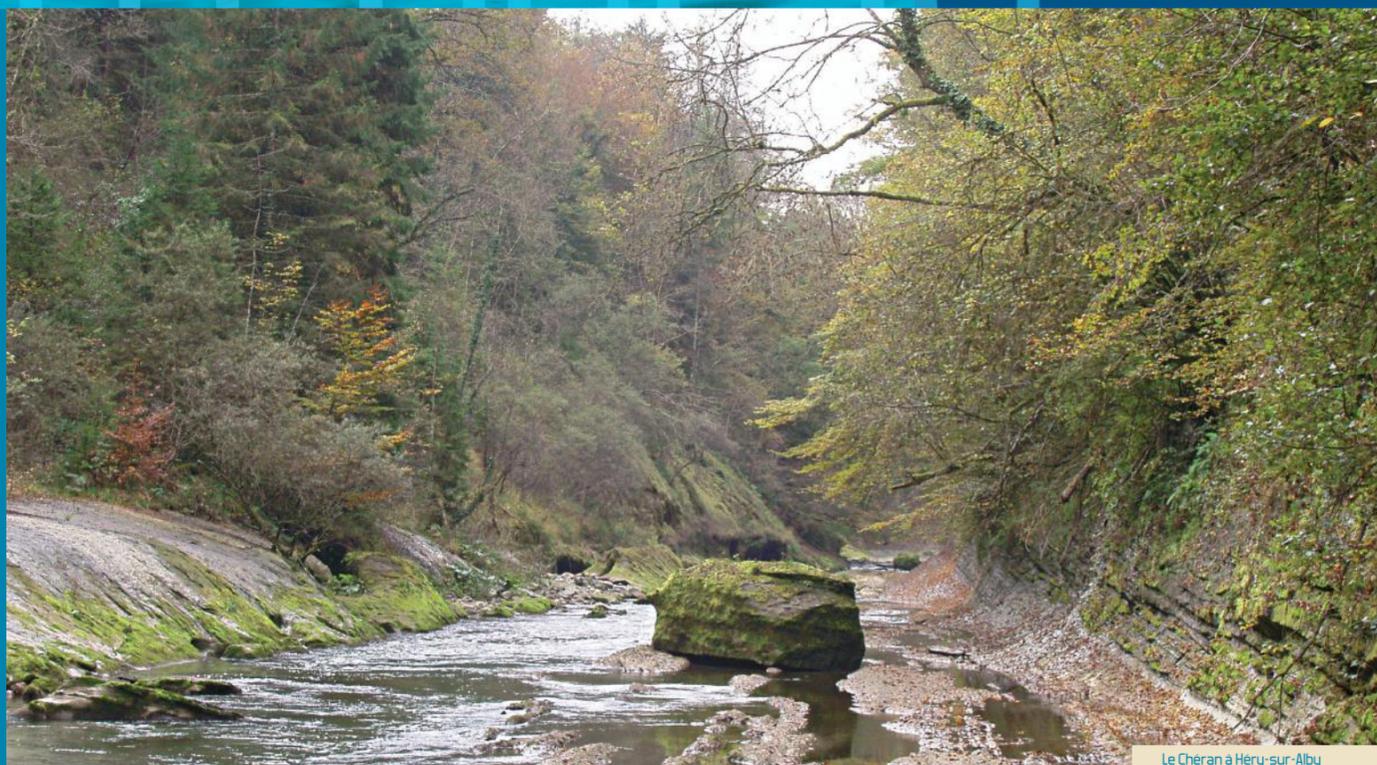
Journal Le Chéran

février 2008 (n°10)



Dossier

Restauration des zones humides



Le Chéran à Héry-sur-Alby

Sommaire

Gestion des bancs de graviers

★ Dévégétalisation et scarification

2

Réfection

★ Une nouvelle passerelle sur le Chéran

2

Dossier

★ Restauration des zones humides

3

A la sauvegarde des écrevisses

★ Aménagement d'abreuvoirs

3

Eaux pluviales

★ Les bons gestes

4

Interview

★ L'AAPPMA de l'Albanais

4

Édito



Le Contrat de Rivière Chéran signé en 1997 entre l'Etat, la Région, les Départements de Savoie et de Haute-Savoie, l'Agence de l'Eau et le S.M.I.A.C (Syndicat Mixte Interdépartemental pour l'Aménagement du Chéran) arrivera à son terme fin 2008.

D'ici là quelques chantiers d'envergure restent encore à positionner en phase opérationnelle comme par exemple :

- ★ L'extension et la renaturation du lit actif du Chéran à hauteur des plans d'eau des Bauges
- ★ La construction de la Maison de la Rivière sur le site du pont de l'Abîme
- ★ Le recalibrage et le renforcement définitif des seuils sur le Chéran dans la plaine de La Compôte en Bauges

★ La protection de la ville de Rumilly contre les crues du Dadon par la reconnexion des zones humides et l'aménagement d'espaces de stockage temporaire des excédents d'eau.

Ces différents chantiers alimenteront les futures rubriques du journal du Chéran.

Pour cette édition de début d'année nous avons souhaité vous entretenir d'actions de plus longue haleine comme la gestion des bancs de gravier, la restauration des zones humides ou la sauvegarde des écrevisses à pattes blanches.

Ces actions préfigurent les nouvelles missions du S.M.I.A.C. au terme du contrat de rivière.

Elles préfigurent aussi le rôle des collectivités territoriales dans une politique repensée de protection des écosystèmes.

L'homme est, à ce jour, incapable d'appréhender la globalité du monde vivant et l'infinité des interactions qui en résultent dans l'espace temps de la nature qui n'est pas à l'échelle de son propre espace temps. Par son comportement mercantile il est devenu le premier prédateur des espèces vivantes dont il fait partie.

Investir plus de 40 000 euros hors taxe dans la sauvegarde des écrevisses à pattes blanches ou plusieurs dizaines de milliers d'euros dans la restauration des zones humides peut donner prise à la critique.

Pourtant, c'est à ce prix que se paient les actions ponctuelles de sauvegarde des écosystèmes en attendant que le monde économique et le monde politique trouvent des intérêts convergents dans les actions de sauvegarde durable de la biodiversité.

Que 2008 soit l'occasion de cette convergence.

Marcel VERNEY
Président du SMIAC





Gestion des bancs de graviers présents sur le Chéran

L'accroissement du volume d'un banc de gravier est souvent désigné comme responsable des problèmes d'érosion de berge. En réalité, les mécanismes en jeu sont plus complexes qu'il n'y paraît. Le transport des cailloux par une rivière de l'amont vers l'aval dépend de sa pente et de son débit. La rivière, lorsqu'elle est en crue, érode des matériaux situés sur ses secteurs pentus et les dépose sur les zones à pente plus douce. Ceci explique la présence des bancs de graviers là où le Chéran présente une rupture de pente.

La solution retenue pour aider la rivière à mobiliser ces matériaux consiste à dévégétaliser les bancs de graviers puis à les scarifier.

Ces bancs de graviers jouent un rôle dans :

*** la régulation hydraulique** : A l'étiage, ils assurent le maintien du niveau de l'eau et lors des crues, ils constituent des stocks de matériaux que la rivière peut facilement mobiliser. Ils stabilisent ainsi le mécanisme d'érosion de berge.

*** le maintien de la qualité de l'eau** : Lorsque l'eau passe sur un banc de gravier, elle est ralentie. La matière organique issue des pollutions contenue dans l'eau se dépose et est décomposée par la micro-faune vivant sur les bancs. Il s'ensuit une filtration mécanique et biologique qui contribue à l'autoépuration du cours d'eau.

*** la vie biologique** : Durant les hautes eaux, les bancs sont des zones de nourrissage et de frayère pour de nombreuses espèces de poissons d'eau vive. Lorsque les eaux baissent, les oiseaux et les batraciens viennent s'y nourrir et s'y reproduire.

Cependant, certains bancs posent problèmes. On observe souvent des érosions de berges au droit de ceux-ci. Face à cette situation, on serait tenté d'extraire le banc de gravier, jugé responsable du désordre. Or, des expériences ont montré que l'extraction de ces matériaux modifie le

profil de la rivière et donc sa capacité érosive. De ce fait, la situation n'en est qu'aggravée.

Le SMIAC, dans son plan de gestion, privilégie une solution douce. Elle consiste à faciliter le fonctionnement naturel de la rivière. Il a mené récemment des actions sur les bancs de graviers de La Compôte, d'Arith, d'Alby-sur-Chéran et de Boussy. Elles ont consisté à éliminer la végétation qui, par ses racines, fixe les matériaux et les empêche d'être évacués lors des crues. Ces actions ont aussi consisté à déstructurer la masse de sédiments par griffage sur une profondeur de 50cm.

Ces interventions permettent de :

- * favoriser une mobilisation naturelle des sédiments
- * améliorer les conditions d'écoulement de la rivière en préservant au maximum la diversité du milieu
- * reconquérir la largeur active du cours d'eau
- * limiter les érosions.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises Espaces Ruraux Montagnes, Bovet SA. et l'ONF. Le montant total s'élève à 69 298 € TTC. Ils ont été financés à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau et la Région.

Comparatifs

Atterrissement Arith avant



Atterrissement Arith après



Atterrissement La Compôte avant



Atterrissement La Compôte après



Une nouvelle passerelle sur le Chéran



Une passerelle piétonne centenaire reliait par-dessus le Chéran les rives des communes de Cusy et Gruffy. Cette passerelle, chère aux habitants des deux communes et aux nombreux usagers (promeneurs, pêcheurs, baigneurs,...) était en très mauvais état et nécessitait son remplacement. Les travaux sont en cours...

Construite en 1908, la passerelle piétonne avait fait l'objet de travaux de confortement tant au niveau de son tablier que de son garde-corps en 1996. Le dernier diagnostic sur son état de santé sonnait, par sa gravité, les derniers ins-

tants de cette passerelle. La culée en rive droite était affouillée, le plancher en bois était en très mauvais état, les piles d'appui suscitaient plus que des inquiétudes et sa structure métallique souffrait de nombreuses faiblesses.

Des travaux débutèrent au printemps 2007. L'entreprise Bianco intervint sur le site pour évacuer la passerelle et pour démolir l'une de ses piles. La berge côté Gruffy, affouillée par



le courant d'eau tumultueux du Chéran, fut l'objet par la même occasion de gros travaux de confortement.

Ces travaux de génie civil réalisés dans les temps impartis devaient permettre la mise en place de la nouvelle passerelle au cours de l'été 2007.

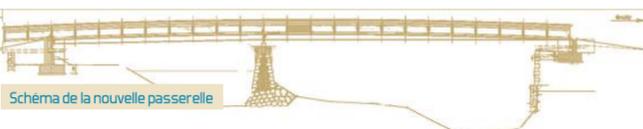
Malheureusement un violent orage frappa la commune de Cusy à la mi-Juillet. Il endommagea la route d'accès au Chéran et fut la cause d'un contretemps. A ce jour et après l'intervention rapide de l'entreprise Grosjean, la route est de nouveau praticable.

Nous attendons avec une grande impatience que l'entreprise Chaudronnerie-Albanaise, en retard sur son planning, vienne, à l'aide d'une grue de 200 tonnes, poser sur ses appuis avec toute la douceur et toute la précision requise la nouvelle passerelle à structure métallique.

**Le montant global du projet s'élève à :
259 000 € TTC.**

* Il sera subventionné, dans le cadre du contrat de rivière, à hauteur de 80 %.

* Les communes de Gruffy et Cusy se partagent le solde soit environ 21 600 €.



Restauration des zones humides

Les zones humides présentes sur le bassin versant du Chéran font l'objet, dans le cadre du Contrat de rivière Chéran d'un programme de gestion visant à maintenir leurs intérêts tant en terme hydraulique que biologique.

Muscardin

œillet



Les associations, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie pour la partie savoyarde et ASTERS pour la partie haute savoyarde du bassin du Chéran ont mené une étude d'identification des zones humides et des travaux à mener.

Plusieurs zones ont été retenues. Elles feront l'objet d'une gestion conservatoire. Ces zones humides hébergent des milieux et des espèces de fort intérêt patrimonial, rares ou menacés à l'échelle de l'Europe. (Cf. photos)

Conscientes de l'intérêt que représente le maintien d'un réseau fonctionnel de zones humides sur leur territoire, plusieurs communes (Cusy, Gruffy, Mûres, Viuz-la-Chiésaz, ...) ont manifesté leur volonté de mener à bien un programme d'actions cohérent sur ces milieux.

Sonneur à ventre jaune



Pourquoi préserver les zones humides ?

★ **Les zones humides assurent un rôle hydraulique fondamental.** Elles fonctionnent comme une éponge naturelle qui absorbe l'excès d'eau et la restitue en cas de sécheresse.

Ainsi les risques d'inondation pour les infrastructures environnantes sont limités, les nappes phréatiques réalimentées et les débits des cours d'eau régulés.

Orchis de Traunsteiner



★ **Les zones humides constituent de véritables filtres épurateurs** capables de piéger les particules polluantes présentes dans l'eau d'alimentation et renvoient ainsi une eau plus pure vers les ruisseaux.

★ **Les zones humides contiennent une richesse biologique exceptionnelle.** On peut y observer par exemple de nombreuses espèces d'orchidées, l'œillet superbe, le crapaud sonneur à ventre jaune, des criquets, sauterelles, libellules et autres mammifères comme le muscardin. Ces espèces sont rares au niveau européen ou national car elles dépendent des milieux humides en voie de disparition.

Mante religieuse



Ces milieux sont fragiles... une gestion adaptée est nécessaire pour les préserver.

La restauration des milieux humides s'effectue, selon leurs caractéristiques, par des interventions mécaniques ou manuelles qui consistent en général à limiter le développement des arbres et arbustes (débroussaillage, bûcheronnage et broyage de la végétation). Ensuite, l'entretien est le plus souvent réalisé par la dent du bétail ou par une fauche tardive pour permettre aux végétaux de terminer leur cycle biologique.

Cordulegastre anelé



La mise en œuvre de l'ensemble des actions proposées reste toujours subordonnée à la volonté des propriétaires des parcelles concernées. C'est pourquoi, après avoir été informés et sensibilisés, ils sont associés à ce plan de gestion de préservation des zones humides du bassin versant du Chéran.



A la sauvegarde des écrevisses...

Une étude menée par la Fédération Départementale des Pêcheurs de la Haute-Savoie pour le SMIAC a permis de mettre en évidence la présence de population d'écrevisses à pieds blancs sur les ruisseaux de la Vergone et du Lénard sur la commune de Massingy. Cette étude a également souligné l'impact négatif pour ces populations du piétinement des vaches dans le lit des ruisseaux. Le piétinement engendre la destruction progressive des berges, le colmatage du lit et la pollution de l'eau par les déjections dans le cours d'eau. Le SMIAC, alerté de ce problème par la FDP, a pris en charge techniquement et financièrement l'aménagement de passages à gué et l'installation d'abreuvoirs en dehors du lit des ruisseaux.

Ecrevisse à pattes blanches



Plusieurs rencontres avec les agriculteurs concernés ont permis de prendre en compte l'ensemble des contraintes agricoles (pâturages, pentes, accessibilité, etc.) et de mettre en place les principaux aménagements susceptibles de répondre aux objectifs visés.

Ces aménagements sont :

★ **La création d'abreuvoirs dits gravitaires :** Il s'agit d'un bac d'abreuvement placé à quelques

mètres de la berge et alimenté par le biais d'un tuyau et d'une crépine installés dans le lit du ruisseau.

★ **La création de zones d'abreuvement aménagées :**

L'accès au cours d'eau est barré par une clôture qui permet l'abreuvement du bétail au travers de sa structure.

★ **L'amélioration de passages à gué existants :**

Là où l'accès aux parcelles agricoles ne peut se faire que par le franchissement à gué, il a été décidé d'empierrier le fond du ruisseau. L'empierrement évite le brassage des particules fines qui colmatent le lit, troublent l'eau et nuisent à la survie des écrevisses.

★ **La mise en place de clôtures condamnant les accès directs des animaux à la rivière.**



Photographies comparatives

Avant



Après

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise BOVET S.A. pour un montant total de 43 270 €. H.T.

★ 60,5 % par la Région Rhône Alpes, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, le Conseil Général de la Savoie, le Conseil Général de la Haute-Savoie

★ 39,5 % par le S.M.I.A.C.



Les bons gestes

En plein air, les grilles de sol sont souvent appelées à tort "grilles d'égout". Mais très souvent, il s'agit du réseau d'eau pluviale qui est séparé du circuit des eaux usées. Il conduit les eaux pluviales vers le ruisseau le plus proche sans traitement. **Il ne faut donc pas confondre le réseau d'eau pluviale et le réseau d'eau usée.**



Grille d'eaux usées

Il n'est pas rare de voir des personnes jeter les résidus de peinture, le lait de ciment et autres produits d'entretien dans les caniveaux pensant qu'ils seront traités à la station d'épuration or ce n'est pas le cas, ils vont rejoindre la rivière sans traitement.

Aussi nous vous demandons de prendre un minimum de précautions en évitant :

- * de laver les voitures ou d'autres objets sur la voie publique,
- * de vidanger un moteur dans la nature ou sur une grille de sol
- * de verser des produits chimiques ou toxiques sur les grilles de sol (produits de traitement pour les plantes, etc.),



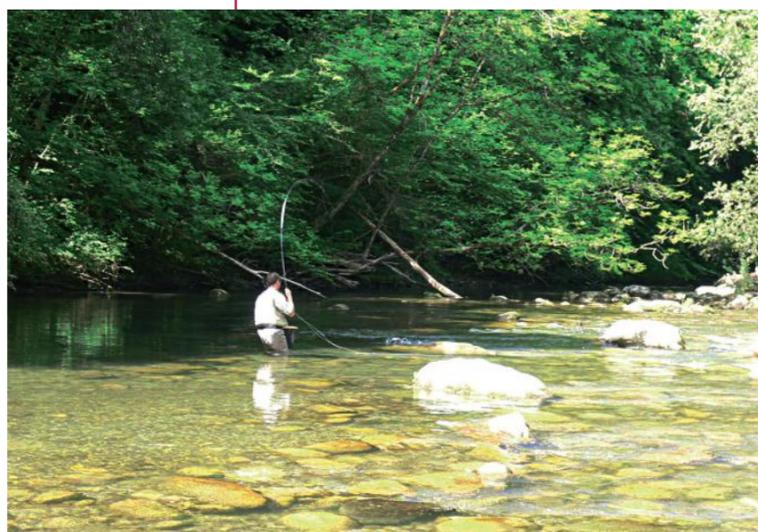
Grille d'eaux pluviales

- * de vider les déchets sur la chaussée,
- * de répandre des substances nocives (essence, détergents) sur le sol,

Nous vous remercions par avance pour tous ces gestes citoyens qui protègent nos rivières de toute pollution accidentelle.



Interview : Jean-François Raisin, Président de l'AAPPMA de l'Albanais, présente les missions menées par cette association de pêche.



SMIAC : Quelles sont vos missions ?

M. RAISIN : Grâce à son nouveau statut d'association agréée reconnue d'utilité publique, ses missions se sont élargies et ont pris une nouvelle dimension.

Ses missions sont les suivantes :

- * l'organisation et la gestion de la pêche sur les secteurs concernés,
- * la protection et la réhabilitation des milieux aquatiques, la gestion et la mise en valeur des ressources piscicoles, la lutte contre les pollutions,
- * la promotion de la pêche de loisir et sportive,
- * les actions d'éducation : école de pêche, tourisme pêche...

SMIAC : Quelle est votre politique de gestion de la pêche ?

M. RAISIN : Notre gestion de la pêche s'inscrit dans le temps. Elle a pour objectif de valoriser le patrimoine que représentent nos rivières. Nous menons donc une politique de protection et de réhabilitation des rivières avec une participation active et concrète des pêcheurs. De ce fait, nous participons à la réalisation du Contrat de Rivière.

Cette approche n'est pas forcément courante. Trop souvent, l'image de la pêche est associée au camion citerne qui déverse au mois de mars des poissons d'élevage sensés satisfaire le pêcheur ! Aujourd'hui, cette pratique ne peut pas être un mode de gestion exclusif de nos rivières car elle ne prend pas en compte l'essentiel : la qualité de l'eau et du milieu ! La pratique de la pêche sportive tient compte de ces évolutions et le rôle du pêcheur prend ainsi une nouvelle dimension. En pratiquant un loisir comme la pêche, on comprend mieux son environnement et on contribue à son amélioration. La pêche et les pêcheurs évoluent....

SMIAC : Plus précisément, quelle sont vos actions menées ?

M. RAISIN : Nous menons un projet de sauvegarde et de réintroduction de la truite sauvage de nos rivières, une

espèce unique récemment identifiée par les scientifiques sur le Chéran et qui représente un patrimoine pour notre territoire.

Nous menons également une réintroduction de l'Ombre Commun qui avait disparu de nos rivières et qui s'installe sur le Chéran et le Fier avec succès.

Pour mener à bien ces projets et bien d'autres, nous travaillons régulièrement avec plusieurs partenaires qui sont les mairies, le Conseil Général de Haute Savoie, la Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts (DDAF), les Fédérations Départementales de Pêche, les guides de pêche, le lycée agricole de Poisly et bien sûr le SMIAC.



Truites en train de frayer sur le Chéran

SMIAC : En conclusion, quel serait votre souhait pour les prochaines années ?

M. RAISIN : Je souhaite que les missions confiées à l'AAPPMA de l'Albanais permettent de sensibiliser l'ensemble de la population de notre territoire. N'est ce pas un juste retour des choses que de s'engager à préserver nos rivières et leur environnement sans quoi notre région ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui ?

SMIAC : Pour ceux qui ne connaissent pas l'AAPPMA, pouvez vous présenter cette association ?

M. RAISIN : L'AAPPMA est une association de pêche ouverte à tous. Le sigle AAPPMA signifie Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques. Les bureaux de l'association se situent à Rumilly à côté de la base de loisirs. Le bureau de l'association compte 15 bénévoles, 1 salarié ayant une formation de technicien de rivière et 700 adhérents. Il délivre plus de 1000 permis rivières dont 500 touristiques et 800 permis plan d'eau.

SMIAC : Sur quels secteurs intervenez-vous ?

M. RAISIN : L'AAPPMA assure la gestion du peuplement piscicole du Chéran sur la partie Haute-Savoie et du Fier à partir de Lovagny. En tenant compte de l'ensemble des affluents, c'est plus de 200 km de ruisseaux que l'AAPPMA gère ! De plus, la ville de Rumilly lui a confié la gestion des 2 plans d'eau de la base de loisirs.

SMIAC : Comment est née l'AAPPMA de l'Albanais ?

M. RAISIN : L'AAPPMA de l'Albanais est née du regroupement de 3 sociétés de pêche : la gaulle du Chéran, la protectrice du Fier et la société de Cusy.